



MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

1 Place de la Mairie -Mittainvilliers

28190 MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Tél 02.37.22.48.06

Adresse mail : contact@mittainvilliers-verigny.fr

Mairie Annexe : 16 rue de l'École -Vérigny

Département d'Eure et Loir - Arrondissement de Chartres - Canton d'Illiers-Combray

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 à 20h30

Convocation du 12 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILAU Amélie*, *DROCHON Véronique*, *DUBESSET Angélique*, *GONDOUNIN Aurélie*, *TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent*, *de BOUILLET Pierre*, *DUBOIS Max*, *GIRARD Raymond*, *LAVAU Jérôme*, *LHOTE David*, *METIVIER Julien*, *ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David*, Monsieur *BAILAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été déclarée publique.

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte et soumet le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2025 à l'approbation de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

➤ Informations et décisions du Maire :

• État Civil :

Monsieur le Maire fait le point sur l'état civil depuis le début de l'année 2025.

- 7 reconnaissances anticipées ;
- 14 naissances hors commune ;
- 3 mariages ;
- 4 PACS ;
- 1 décès ;
- 2 décès hors commune ;
- 1 changement de nom.

• Urbanisme :

Monsieur le Maire fait le point sur l'urbanisme au 9 décembre 2025

Dossiers	Année 2025	Dont instruction en cours
Permis de construire (PC)	9	1
Déclaration préalable (DP)	21	1
Permis de démolir (PD)	0	0
Certificat d'urbanisme (CUA)	27	1
Certificat d'urbanisme (CUB)	3	0
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)	8	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis de construire modificatif a été accordé.

• **Arrêtés du Maire:**

Monsieur le Maire liste les arrêtés non individuels pris depuis le dernier conseil. Ces arrêtés ont été transmis au préalable aux membres du conseil municipal. Les arrêtés du Conseil Départemental et de la Préfecture ont également été fournis.

Numéro	Demandeur	Objet	Type	Date
2025_42	Bien Vivre à Vérigny	Soirée Beaujolais	Débit de boissons	21/11/2025
2025_43	Sté Grangrenier SCEA	Enlèvement des betteraves	Circulation	21/11/2025
2025_44	LAYE Éric	Numérotation 22 rue Principale	Voirie	25/11/2025
2025_47	Perche Pompes Funèbres	Fermerture cimetière de Vérigny	Cimetière	08/12/2025

• **Informations Extérieures :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les documents suivants ont été transmis aux conseillers en amont de la présente session.

- Accidentologie : Septembre 2025

• **Départ en retraite de l'agent technique :**

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal que notre agent technique Monsieur LAUNAY Éric partira en retraite au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire indique avoir procédé au recrutement d'un agent technique conformément à la délibération n° 2025/19 et que cet agent est Monsieur DUBESSET Éric.

• **Nouveau calcul de la longueur de voirie de référence :**

Monsieur le Maire explique qu'une réforme du calcul de la longueur de voirie de référence a été mise en place avec une prise en compte uniquement de la voirie bitumée au détriment des chemins.

Monsieur le Maire détaille que le calcul, désormais réalisé par l'IGN, a fait passer la longueur de référence de notre commune d'environ 30 km à seulement 4 km et a « oublié » de prendre en compte la voirie rétrocédée (plus de 6 km).

Monsieur le Maire précise que cette longueur de référence est un des éléments de calculs de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) avec des conséquences financières pour les communes rurales comme la nôtre et en totale contradiction avec les principes défendus par la ZAN.

Monsieur le Maire indique avoir écrit à Monsieur le Préfet et aux Parlementaires sur ce dossier.

Monsieur LAVAU Jérôme souhaite connaitre l'impact de cette réforme des finances communales.

Monsieur le Maire explique qu'elle aura forcément un impact sur les dotations et donc les finances communales même s'il existe des mécanismes qui limitent les baisses et que d'autres paramètres sont pris en compte dans les calculs.

- **Rétrocession du lotissement du Clos :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a échangé à nouveau avec les colotis en amont de leur dernière assemblée générale et qu'il a rappelé sa volonté d'une rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement dans le cadre de la convention de 2007 sous réserve de la conformité des réseaux. Cette mise en conformité devra se faire à la charge unique de l'aménageur Tervill selon les prescriptions de Chartres Métropole.

Monsieur le Maire explique avoir été averti par l'ASL que l'aménageur aurait pris attaché directement avec Chartres Métropole pour les travaux de rétrocession.

Monsieur le Maire précise que malgré les relances effectuées, il n'a pas eu, lui, d'échanges avec la société Tervill depuis l'échange de mails du 8 septembre dernier.

- **Reprise du réseau Eau potable au Mesnil :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de renforcement du réseau d'eau potable du Mesnil ont débuté le 26 novembre et se prolongeront jusqu'en février 2026.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois les services de Chartres Métropole pour ces travaux plus que nécessaires.

- **Suivi des projets :**

- **RD 148 –Mittainvilliers– panneaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le panneautage définitif à Mittainvilliers sera mis en place prochainement mais que cette action a été décalée suite à l'absence de l'agent technique. La limitation à 30 km/h, obligatoire avec ce type d'aménagement, sera également matérialisée par un marquage au sol.

- **RD 148 –Place du Calvaire.**

Monsieur le Maire indique que le cèdre mort de la Place du Calvaire a été abattu et que le retrait de la souche aura lieu dans les prochaines semaines.

- **RD 148-Vérigny.**

Monsieur le Maire indique que les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de remplacement des branchements plomb et de requalification de la rue du Château (RD 148) à Vérigny sont terminés avec la réception effectuée le 8 décembre dernier. Cette dernière phase conclut la reprise de la partie sud de la RD 148.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a commandé un abri de bus pour la somme de 1290,10 € HT soit 1548,12 € TTC, que l'agent technique mettra en place en même temps que le panneautage réglementaire.

Monsieur le Maire remercie nos partenaires Chartres Métropole pour leur accompagnement technique et financier dans ce dossier mais aussi et surtout le Conseil Départemental qui fut un partenaire majeur dans ce projet en assurant notamment la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire se félicite du choix du Conseil Municipal d'avoir validé la convention avec le Conseil Départemental.

Monsieur LAVAU Jérôme souhaite savoir si des prises guirlandes sont prévues sur les nouveaux candélabres.

Monsieur le Maire répond que la demande a bien été faite en ce sens et qu'elles seront mises en place lors de la mise en service des éclairages.

- **Maîtrise d'œuvre La Leu / Le Luat.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ses échanges avec la société Verdi sur les possibilités de réaménagement des hameaux du Luat et de la Leu.

Monsieur le Maire précise que la maîtrise d'œuvre sur le hameau de la Leu, plus complexe, n'est pas encore à un stade satisfaisant pour être présentée.

Monsieur le Maire rappelle en préambule qu'il ne s'agit que d'un projet préliminaire qui n'est, par nature, pas définitif.

Monsieur le Maire indique avoir présenté les hypothèses de travail mises à jour pour le Luat lors de la Commission Aménagement du Territoire du 10 décembre dernier et qu'une demande de subventions va être proposée lors de ce conseil.

Monsieur le Maire déclare avoir pris attaché avec le Président du Conseil Départemental pour la mise en place d'une nouvelle convention sur le modèle de celle faite pour le réaménagement de la RD 148.

Monsieur METIVIER Julien souhaite savoir si la largeur de voirie est compatible avec le passage des engins agricoles.

Monsieur le Maire explique que pour, que les aménagements proposés soient efficaces pour sécuriser les cheminements de tous les utilisateurs, le passage des engins agricoles sera forcément complexifié notamment par la mise en place du sens unique de circulation dans le triangle.

Monsieur METIVIER Julien exprime son mécontentement pour ce projet qu'il juge comme allant à l'encontre des agriculteurs en limitant leur passage dans le sens La Croix-Emerville notamment à cause du sens unique envisagé.

Monsieur de BOUILLE Pierre indique qu'il est indispensable que la circulation des camions dans le sens Vérigny Clévilliers soit maintenue afin de ne pas nuire à l'activité économique ou empêcher les riverains de recevoir des livraisons importantes.

Monsieur le Maire explique que, s'il reste attaché à l'activité agricole, la commission souhaite que le projet réponde à l'intérêt général, notamment en termes d'aménagements de sécurité.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'imaginer le transit des engins agricoles via les chemins ruraux reliant Émerveille d'une part à la Croix et au Luat d'autre part.

Monsieur METIVIER Julien déclare que le passage répété des engins agricoles entraînerait des dégâts sur les chemins.

Monsieur le Maire déclare entendre ces arguments et souhaite que le projet réponde à l'intérêt général en satisfaisant à la demande principale des riverains qu'est la sécurisation de la circulation en particulier au niveau de l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire propose donc que le projet soit retravaillé au niveau du triangle et notamment le croisement de la rue de la Pompe afin de permettre la circulation des camions tout en maintenant un arrêt de bus en sens unique.

Monsieur LHOTE David met en garde le conseil face au risque de ripage avec une telle configuration.

Monsieur LAVAU Jérôme propose la mise en place d'un sens interdit sauf véhicules agricoles.

Monsieur le Maire indique que cela rendrait la circulation dangereuse sans régler le problème de la circulation des camions non agricoles.

Madame TOUSSAINT Syvie propose d'inverser le sens de circulation.

Monsieur le Maire indique que cela serait peu logique avec les circulations des bus et inverserait seulement le problème.

Monsieur le Maire déclare que la sécurisation des passages piétons est prévue et que le marquage lumineux des passages piétons est une piste envisagée pour sécuriser les cheminements.

Monsieur LHOTE David s'interroge sur la durée de vie des lumières LED potentiellement intégrables aux passage piétons.

Monsieur le Maire indique que cela dépend des équipements choisis et que la maîtrise d'œuvre n'a pas encore tranché ce point.

Monsieur le Maire déclare également que la commission s'interroge sur la pertinence de mettre en place un réseau d'eaux pluviales coutant de 50 à 70 000 € entre l'entrée du hameau rue de la Nouette et la mare qui ne servirait qu'à collecter les eaux pluviales de la route car il est peu probable que l'ensemble des riverains concernés s'y raccorde.

Monsieur le Maire précise néanmoins que dans ce cas, ce tronçon de voirie sera aménagé avec des bordures permettant une canalisation des eaux de surface jusqu'à la mare afin de maîtriser le risque de ruissellement des eaux pluviales redouté par les riverains

- **Rue des Poteries- La Croix.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tampon en place en milieu de route, à proximité de l'arrêt de bus de la Croix a été remplacé.

Monsieur le Maire indique avoir reçu le projet de requalification de la rue des Poteries réalisé par ELI et l'avoir présenté lors de la Commission Aménagement du Territoire du 10 décembre dernier. Une demande de subventions va être proposée lors de ce conseil.

- **Cimetières.**

Madame DROCHON Véronique fait un point d'avancement sur les travaux en cours en indiquant que les reprises de sépultures se finalisent au cimetière de Vérigny ainsi que la mise en place de l'ossuaire et des cavurnes et qu'en conséquence le cimetière est fermé au public.

Madame DROCHON Véronique précise que ces travaux seront théoriquement terminés d'ici à la fin de la semaine, y compris l'ossuaire de Mittainvilliers.

Madame DROCHON Véronique explique que les prochaines étapes, en 2026, seront la fin de la procédure en cours pour les sépultures en état manifeste d'abandon et les opérations de relevages à Mittainvilliers et qu'une demande de subvention va être proposée lors de ce conseil.

Madame DROCHON Véronique indique également que la mise en place de la végétalisation autour des cavurnes de Mittainvilliers est en cours et sera théoriquement terminée d'ici à la fin de la semaine

Madame DROCHON Véronique, indique également que Monsieur le Maire a validé un devis pour le nettoyage et le rechampissement du Monument aux Morts de Vérigny pour une somme de 1753,40 € HT (pas de TVA) qui sera intégré au projet général et bénéficiera donc d'un subventionnement à 60% sur le modèle de ce qui a été fait à Mittainvilliers.

- **Mairie/MFS.**

Monsieur le Maire informe avoir présenté lors d'une commission aménagement du territoire du 10 décembre dernier un devis d'environ 90 000 € HT pour la réfection de la toiture de la mairie auquel s'ajouteraient divers travaux (électricité, isolation, etc.)

Considérant les sommes à investir et la nécessité de réfléchir à un projet optimisé comprenant certes la toiture mais également l'isolation, la remise aux normes électrique de l'étage, la réorganisation des archives, etc., Monsieur le Maire demande à la commission aménagement du territoire de travailler un projet en ce sens et d'y intégrer également le réaménagement de l'espace technique.

• Maison France Services :

Monsieur le Maire rappelle que la Maison France Services a accueilli la 1ere réunion des conseillers MFS de l'arrondissement de Chartres le jeudi 27 novembre matin et remercie Madame DROCHON Véronique de sa présence à cette réunion.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents ont participé le 16 décembre à la réunion annuelle en Préfecture.

• Commission de contrôles des listes électorales du 16 décembre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 16 décembre. Cette commission a constaté et validé les mouvements suivants sur la liste électorale depuis la dernière commission :

- 32 inscriptions
 - 11 d'offices (jeunes ayant atteint la majorité)
 - 21 volontaires (changement de bureau)
- 28 radiations
 - 21 nouveaux rattachements (changements de bureau)
 - 7 décès

La liste électorale compte donc 634 inscrits au 16 décembre 2025.

Monsieur le Maire précise n'avoir refusé aucune demande d'inscription ni procédé à aucune radiation d'office.

• PLU :

Monsieur le Maire indique qu'une commission PLU s'est tenue le 9 décembre dernier. Son objet était un travail sur le règlement de PLU. Le document de travail a été fourni dans le dossier préparatoire de ce conseil. Monsieur le Maire invite les conseillers à participer autant que faire se peut à ces échanges dont le prochain est programmé le 13 janvier 2026 à 18h.

Monsieur le Maire rappelle que la question n'est pas de savoir si le PLU engendre des contraintes mais bien de savoir ce que les élus souhaitent faire pour l'intérêt général de la commune.

Monsieur METIVIER Julien indique que chacun peut avoir une vision différente et qu'il est donc impossible d'avoir une homogénéité pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de revenir sur le passé mais bien de définir une direction urbanistique dans l'intérêt de la commune pour les prochaines années et souhaite pour cela que les élus soient clairs dans leur volonté.

Monsieur LAVAU Jérôme trouve dommage que le PLU puisse bloquer des projets selon le choix des élus.

Monsieur le Maire rappelle que le but n'ait pas de bloquer des projets de manière arbitraire et que c'est justement le rôle de la commission de bien réfléchir à des règles qui aient du sens et qui correspondent exactement aux besoins de la commune.

Monsieur LAVAU Jérôme indique que le PLU va limiter la liberté des gens.

Monsieur le Maire répond que c'est le rôle des élus locaux ou nationaux de mettre en place des règles, en urbanisme comme dans les autres domaines afin de mettre en avant l'intérêt général et faire société face aux intérêts privés.

Monsieur le Maire précise également que la réglementation en urbanisme, qu'elle soit locale ou nationale limite effectivement certaines volontés, notamment dans des secteurs précis. Néanmoins elle permet de réguler l'urbanisme sauvage et arbitraire comme il existait avant ou qu'il existe encore dans d'autres pays.

Madame GONDOUNIN Aurélie propose que les élus travaillent à l'identification des points forts de la commune qui pourraient servir de bases aux règles communes.

Monsieur METIVIER Julien souhaite éviter des règles trop contraignantes pour le premier PLU de la commune et indique que notre territoire est aujourd'hui très hétérogène

Monsieur le Maire explique qu'il entend que la mise en place d'un PLU puisse heurter les intérêts particuliers, y compris ceux des élus, mais souhaite que ceux-ci restent attentifs à leur rôle.

Monsieur le Maire complète sa réponse en déclarant que l'urbanisation de notre commune devra suivre des règles pour être cohérente dans les prochaines années et que chaque élu puisse participer à l'élaboration de celles-ci.

Monsieur le Maire indique qu'il espère en conséquence une plus forte mobilisation des élus lors des prochaines commissions PLU.

- **SIRP :**

Monsieur le Maire indique que les communes du syndicat scolaire ont reçu un courrier de l'équipe éducative de l'école Arc-en-Ciel pour le voyage pédagogique au zoo de Beauval et souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur une éventuelle participation du SIRP à ce projet.

Le débat s'engage et un consensus se dégage rapidement autour d'une participation du SIRP à hauteur de 25€ par enfants.

Monsieur le Maire, en qualité de Président du SIRP proposera cette participation aux membres du SIRP.

Monsieur le Maire informe que l'école a été évaluée par l'inspection académique.

Monsieur le Maire indique s'être ému auprès de l'inspection du fait que si le personnel enseignant, les parents d'élèves, les représentants de parents d'élèves et les personnels périscolaires ont été conviés à cette inspection, ce n'a pas été le cas des élus et du président du SIRP.

L'inspection académique a répondu que les élus ne sont en général ni conviés ni interrogés lors de ces inspections.

Monsieur le Maire s'étonne de cette réponse qui implique que les élus du SIRP n'auraient pas d'avis à donner pour une inspection qui a lieu dans les locaux du syndicat (école, cantine, garderie) avec le personnel du syndicat et qui concerne un service coutant plus de 250 000 € à l'année aux collectivités.

Monsieur le Maire explique être dans l'attente du compte -rendu de cette inspection et souligne le risque de tension entre les enseignants et les élus avec cette méthode de travail.

Monsieur le Maire déclare également que l'équipe enseignante a organisé une réunion avec la mise à disposition de la Vérymittaine sans pour autant inviter les membres du SIRP.

Monsieur LHOTE David déclare avoir entendu des mauvais retours sur certains membres de l'équipe enseignante et sur l'école en général.

Monsieur le Maire répond que c'est un problème car l'école doit être un atout pour un territoire et qu'au contraire, il reçoit régulièrement des plaintes de parents sur notre école.

- **Fêtes et cérémonies :**

Madame GONDOUNIN Aurélie fait le bilan du repas des aînés du 11 novembre et de la fête de Noël du 14 décembre dernier.

Madame GONDOUNIN Aurélie indique que la commission Animation du Territoire est en train de préparer la cérémonie des vœux du 23 janvier 2026 et souhaite que les élus distribuent les invitations.

- **Conseil Municipal des Jeunes :**

Madame GONDOUNIN Aurélie indique qu'un après-midi jeux sera organisé le dimanche 11 janvier à la Vérymittaine et qu'un Conseil Municipal des Jeunes sera tenu en amont.

Madame GONDOUNIN Aurélie souhaite que les élus distribuent également les invitations.

➤ **Mise en Place du document unique d'évaluation des risques professionnels.**

Monsieur la Maire expose

La réalisation et l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels sont une obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics.

Afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des agents, la commune de Mittainvilliers-Vérigny a réalisé une démarche d'évaluation des risques professionnels et en a retranscrit les résultats dans son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable outil de communication et de management des risques. Ce document a été fourni préalablement aux élus.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Monsieur le Maire précise que le document unique doit être mis à jour une fois par an, notamment en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entièr responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée et matérialisée auprès du Secrétariat Général de Mairie.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

VU le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du comité social territorial réuni en F3SCT le cas échéant en date du 24/11/2025

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) au sein de la commune de Mittainvilliers-Vérigny

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.
- **APPROUVE** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Délibération 26/2025

➤ Restes à réaliser 2025

Monsieur le Maire expose :

Les états des restes à réaliser concernent les projets de dépenses et de recettes en investissement prévus les années antérieures et qui n'ont pas été réalisés dans l'année achevée. Ayant déjà été provisionnés sur les lignes de dépenses et de recettes, il n'est pas nécessaire de les créer de nouveau mais de les conserver tels quels et de les reporter sur l'année N+1.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de la clôture du budget d'investissement 2025 intervenant le 31 décembre 2025, il convient d'établir un état des restes à réaliser afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées et la perception des recettes d'investissement sur la période se situant entre la clôture 2025 et l'ouverture du nouvel exercice, soit environ 3 mois.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'état des restes à réaliser tel que présenté comme suit :

Reste à Réaliser Dépenses :

N°	Tiers	Objet	Compte	Engagement
8	ACTU' PAYSAGE	Mise en place de cavurnes Mittainvilliers-Espaces Verts	2116	5 640,00 €
10	Pompes Funèbres Perche	Travaux de reprises, de mises en conformité et d'aménagements des cimetières	2116	30 565,10 €
12	Matthieu GILLET	Diagnostic Eglise	21312	15 974,52 €
14	Verdi Ingénierie	Etudes La Leu et Le Luat	2152	4 395,00 €
15	Etude Charpente	Diagnostic Eglise - Charpente	21312	9 300,00 €
16	Cabinet Plité	Diagnostic Eglise - Etude estimative	21312	3 528,00 €
17	H.L. CREATION	Abattage Cèdre Place du Calvaire	212	1 980,00 €
18	COBALYS Espaces	Abri de bus Verigny	2152	1 548,12 €
19	Pigeon TP	Remplacement grille La Croix	2152	830,72 €
20	CD 28	RD 148 – Tranche Vérigny	2116	45 000 €
28	OYA	Réalisation du PLU	202	13 941,00 €
Total				132 702,46 €

Reste à Réaliser Recettes :

N°	Tiers	Objet	Compte	Engagement
4	CD 28	FDI Cimetiere Cave Urnes	1323	14 556,00 €
5	CD 28	FDI RD 148 2eme tranche	1323	20 980,00 €
6	CHARTRES METROPOLE	FDC Subvention RD 148 - Tranche 2 - 2024	13251	56 375,00 €
8	ETAT	DRAC : Diagnostic Eglise Saint Remy	1321	15 866,05 €
9	CHARTRES METROPOLE	FDC Subvention Cimetiere Cavurnes	13251	14 828,00 €
12	ETAT	DETR : Mise en conformité Cimetière	1321	5 843,00 €
13	CD 28	Plan Eglise : Diagnostic Eglise Saint Remy	1323	7 933,00 €
14	CD 28	FDI : Mise en conformité Cimetière	1323	5 844,00 €
15	CD 28	FDI Place du Calvaire	1323	1 528,00 €
16	CHARTRES METROPOLE	FDC : Place du Calvaire	13251	1 798,00 €
17	CHARTRES METROPOLE	FDC : Mise en conformité Cimetière	13251	5 845,00 €
18	CHARTRES METROPOLE	FDC Subvention PLU	13251	14 882,00 €
Total				166 278,05 €

Délibération 27/2025

➤ **Règlement des dépenses d'investissement par anticipation au vote du BP 2026**

Monsieur le Maire expose :

L'article L1612-1du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Le budget primitif 2026 étant voté en mars ou avril après avoir reçu les éléments financiers de l'État (bases d'imposition, dotations, ...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Budget Dépenses investissement 2025	450 241.37 €
• Restes à Réaliser 2024	96 685,79 €
• 16 - Emprunts et dettes assimilées	41 560,43 €
Montant disponible	311 995,15 €
À diviser par 4	
TOTAL à provisionner avant BP	77 998,79 €

Monsieur le Maire propose la répartition suivante et précise que les montants proposés seront inscrits au BP lors de son adoption :

Article	Descriptif	Montant
203	Mise en conformité Cimetière	2 000 €
2051	Site Internet	1 000 €
212	Intervention de sécurité sur terrains communaux	2 500 €
2116	Aménagement du cimetière	3498,79 €
2131 et sous comptes	Intervention sur bâtiment public	5 000 €
2132	Intervention sur bâtiment privé	2 500 €
2152	Travaux voirie	50 000 €
21532	Travaux réseaux urgents	5 000,00 €
2157	Remplacement matériel et outil	1 500,00 €
2183	Remplacement matériel informatique	2 500,00 €
2184 et sous comptes	Remplacement mobilier	2 500,00 €
	Total	77 998,79 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 77 998,79€ dans le respect des affectations proposées

Délibération 28/2025

➤ Demande de subventions 2026

Avant de passer au vote des délibérations relatives aux demandes de subventions, Monsieur le Maire propose le tableau de synthèse suivant et rappelle au Conseil que le calendrier du FDI 2026 impose un retour des dossiers au plus tard le 10 janvier 2026. Monsieur le Maire informe également que les demandes de DETR et DSIL sont désormais dématérialisées et à faire avant le 16 janvier 2026.

Monsieur le Maire souhaite donc que les commissions anticipent au maximum leurs projets afin que les demandes de devis puissent être faites dès septembre 2026 pour que les dossiers de subventions puissent être travaillés dès le début du 4^{ème} trimestre 2026.

Projet 2026	TOTAL HT	FDI		FDC		DETR/DSIL		Commune	
		Demande	Taux	Demande	Taux	Demande	Taux	Reste à charge	Taux
Réseau Affonville	33 933,19 €	6 787,00 €	20,00%	6 787,00 €	20,00%	6 787,00 €	20,00%	13 572,19 €	40,00%
La Croix - rue des Poteries	90 533,00 €	27 160,00 €	30,00%	27 160,00 €	30,00%			36 213,00 €	40,00%
Châtenay	19 187,36 €	5 756,00 €	30,00%	5 756,00 €	30,00%			7 675,36 €	40,00%
Genainvilliers-Impasse de la Breche	16 470,79 €	4 941,00 €	30,00%	4 941,00 €	30,00%			6 588,79 €	40,00%
Mise en conformité Mittainvilliers	36 690,83 €	7 338,00 €	20,00%	7 338,00 €	20,00%	7 338,00 €	20,00%	14 676,83 €	40,00%
Requalification Le Luat	561 097,50 €	100 000,00 €	17,82%	230 548,75 €	41,09%			230 548,75 €	41,09%
TOTAL	757 912,67 €	151 982,00 €	20,05%	282 530,75 €	37,28%	14 125,00 €	1,86%	309 274,92 €	40,81%

➤ Modification de l'évacuation du réseau d'eaux pluviales en aval du hameau d'Affonville

Monsieur le Maire expose :

Depuis plusieurs années, la commune de Mittainvilliers-Vérigny a constaté que le réseau d'évacuation des eaux pluviales d'Affonville vers le fossé en bas de La Leu est défectueux entraînant à la fois un risque d'inondation des maisons du hameau mais aussi des dégâts sur les parcelles traversées par une servitude de réseaux.

Le projet proposé, qui supprimera les servitudes actuelles, améliorera l'aspect environnemental du réseau en permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales et donc limitera les volumes rejetés dans la vallée, consiste à :

- Une extension du réseau pluvial sur 30 ml en 2 tronçons pour permettre de gérer le changement de direction
- D'infiltrer au maximum l'eau dans le sol grâce à la mise en place d'un puits drainant et d'une tranchée drainante en trop plein sur 23 ml (car la pente naturelle ne nous permet pas de rejoindre le fossé actuel)
- Le reprofilage sur 3 tronçons du fossé
- Le busage du fossé au droit de l'arrêt de bus
- La mise en place de plusieurs têtes d'aqueduc.

L'estimation des travaux pour l'ensemble du projet est de 29 907€ HT soit 35 888.40€ TTC à laquelle il faudra ajouter les frais de MOE de ELI de 4,1% soit 1 226,19€ HT soit 1 435.53 € TTC.

Ce projet nécessite également l'acquisition d'une parcelle le long de la RD 939 d'une surface approximative de 150 m² à 2€ du mètre carré soit environ 300 € avec la prise en charge des frais de géomètre (plan, division et délimitation) pour 1 500 € HT et des frais de notaire pour 1 000€ HT.

Le montant estimatif de ces travaux est de 33 891,19 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Acquisition foncière	300 €
Frais de notaire	1 000 €
Frais de géomètre	1 500 €
MOE ELI	1 226,19 €
Travaux	29 907 €
TOTAL HT	
	33 891,19 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
33 933,19 €	ETAT	DETR	20%	6 787 €
	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	20%	6 787 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	20 %	6 787 €
	Commune	Autofinancement	40%	13 572,19 €
Total charges (2026) 33 933,19 €				Total Produits (2026) 33 933,19 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat (DETR) de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Délibération 29/2025

➤ Requalification de voirie – Rue des Poteries -La Croix

Monsieur le Maire expose :

Soucieuse d'une meilleure sécurité pour les usagers mais également attachée à protéger notre environnement et notamment la ressource en eau qui devient de plus en plus rare, la commune de Mittainvilliers-Vérigny a réaménagé en 2023, en partenariat avec ELI et les services de l'ADII du Perche, une partie du hameau de La Croix (rue Saint-Hubert et rue des Marnières) qui étaient régulièrement victimes d'inondation lors de fortes pluies.

La commune souhaite prolonger les aménagements afin de récupérer et canaliser les eaux pluviales et sécuriser le dernier tronçon de ce hameau : la rue des Poteries.

Il apparaît en effet que la modification du profil de la route, la mise en place de bordures aux abords de la chaussée, des reprises ponctuelles du réseau d'eaux pluviales existant et l'aménagement des entrées charretières permettront d'une part de sécuriser les cheminements routiers et piétons, de pérenniser cet investissement mais surtout de pouvoir canaliser les flux d'eaux pluviales à la fois pour les récupérer dans nos réserves naturelles (fossés, mares etc.) mais aussi d'éviter le ravinement des bas-côtés, qui provoque des dommages structurels sur les routes (nids de poules, faïençage, etc.), des incidents de la circulation (crevaisons, etc.) et les inondations régulières des habitations.

Le montant estimatif de ces travaux établi par ELI est de 90 553 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Estimatif projet dont MOE	80 333 €
Gestion des déchets de rabotage	10 500 €
	TOTAL HT
	90 533 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2eme semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
90 533 €	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	30%	27 160 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	30 %	27 160 €
	Commune	Autofinancement	40%	36 213 €
Total charges (2026) 90 533 €				Total Produits (2026) 90 533 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Délibération 30/2025

➤ Sécurisation de l'arrêt de bus et du cheminement piétons - RD 148-Châtenay

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de la RD 148, la collectivité a procédé au déplacement de l'arrêt de bus de la place du Calvaire. Face aux incivilités constatées, la commune a déjà mis en place un sens de circulation autour de la place.

Néanmoins, la sécurité des enfants semble encore précaire par certains aspects. Ainsi il apparaît nécessaire d'empêcher le passage d'un véhicule lorsque le bus est à l'arrêt mais aussi d'aménager un cheminement piéton à travers la place.

La mise en place d'un îlot sur route a reçu un avis favorable de l'ADII du Perche.

Cet aménagement serait également l'occasion de mettre en place un terrain de pétanque sur la place afin d'améliorer le vivre-ensemble d'un de nos principaux hameaux.

En parallèle des travaux de la place, le plateau routier situé à proximité sera également mis aux normes à la demande de l'ADII du Perche

Le montant estimatif de ces travaux est de 19 187,36 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Travaux Place	15 870,36 €
Mise aux normes plateau	3 317 €
	TOTAL HT
	19 187,36 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2eme semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
19 187,36 €	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	30%	5 756 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	30 %	5 756€
	Commune	Autofinancement	40%	7675,36 €
Total charges (2026) 19 187,36 €				Total Produits (2026) 19 187,36 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Délibération 31/2025

➤ Requalification de l'entrée de l'Impasse de la Brèche-Genainvilliers

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la voirie et afin de promouvoir le vivre ensemble au sein de la commune, la commune de Mittainvilliers-Verigny a procédé au réaménagement de la Place du Jeu de Boules et d'une partie de l'Impasse de la Brèche à Genainvilliers.

Le projet consiste à réaliser la requalification du tronçon de l'impasse de la Brèche non réalisé dans le même esprit que le reste de l'impasse de la Brèche.

Le montant estimatif de ces travaux est de 16 470,79 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Travaux	16 470,79 €
	TOTAL HT
	16 470,79 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2eme semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
16 470,79 €	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	30%	4 941 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	30 %	4 941 €
	Commune	Autofinancement	40%	6 588,79 €
Total charges (2026) 16 470,79 €				Total Produits (2026) 16 470,79 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Délibération 32/2025

➤ Travaux de Mise en Conformité des Cimetières - Reprise des sépultures à Mittainvilliers

Monsieur le Maire expose :

La commune de Mittainvilliers a engagé sur ses fonds propres une opération de mise en conformité de ses cimetières afin de régulariser les sépultures en terrains communs, les concessions échues et celles en état manifeste d'abandon.

Pour faire suite à cette phase administrative, la commune a engagé en 2025, une série de travaux afin de poursuivre ce projet :

- Mise en conformité de l'ossuaire du cimetière de Vérigny.
- Mise en conformité de l'ossuaire du cimetière de Mittainvilliers.
- Remise en état de 2 tombes de soldats morts pour la France.

- Nettoyage et rechampissage des deux Monuments aux Morts
- Opérations de reprise administrative des sépultures sans titres ou échues à Vérigny.

En 2026, la commune souhaite poursuivre ce projet en réalisant les opérations de reprise administrative des sépultures sans titres ou échues à Mittainvilliers

Le montant estimatif de ces travaux est de 36 690,83 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Opérations de reprise administratives des sépultures sans titres ou échues à Vérigny	36 690,83 €
	TOTAL HT
	36 690,83 €

Les opérations concernant les concessions en état manifestes d'abandon (phase administrative en cours) auront lieu dans les années suivantes.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
36 690,83 €	Département	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	20%	7 338 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	20%	7 338 €
	Etat	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	20%	7 338 €
	Commune	Autofinancement	40%	14 676,83 €
Total charges (2026) 36 690,83 €				Total Produits (2026) 36 690,83 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat (DETR) de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Délibération 33/2025

➤ Requalification du hameau du Luat

Monsieur le Maire expose :

Soucieuse d'une meilleure sécurité pour les usagers mais également attachée à protéger notre environnement et notamment la ressource en eau qui devient de plus en plus rare, la Mairie de

Mittainvilliers-Vérgigny souhaite poursuivre la requalification progressive de ses hameaux en priorisant ceux qui présentent une problématique routière et/ou de gestion des eaux pluviales.

Le hameau du Luat présente à la fois une problématique routière notamment en termes de vitesse mais également pour la gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre de la planification de ces travaux, la commune de Mittainvilliers-Vérgigny a fait réaliser un avant-projet avec un chiffrage par l'entreprise Verdi ayant pour but de récupérer et canaliser les eaux pluviales et sécuriser ce hameau et notamment l'arrêt de bus.

Il apparaît en effet que la modification du profil de la route, la mise en place de bordures aux abords de la chaussée, des reprises ponctuelles du réseau d'eaux pluviales existant, l'aménagement d'un arrêt de bus avec un quai et la consolidation des entrées charretières permettront d'une part de sécuriser les cheminements routiers et piétons, de pérenniser cet investissement mais surtout de pouvoir canaliser les flux d'eaux pluviales à la fois pour les récupérer dans nos réserves naturelles (fossés, mares etc.) mais aussi d'éviter le ravinement des bas-côtés, qui provoque des dommages structurels sur les routes (nids de poules, faïencage, etc.), des incidents de la circulation (crevaisons, etc.) et les inondations régulières des habitations.

Le montant estimatif de cette acquisition est de 561 097,50 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
MOE	33 215 €
Estimatif travaux	527 187,50 €
	TOTAL HT
	561 097,50€

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2 eme semestre 2026

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
561 097,50€	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	18 %	100 000 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	41 %	230 548,75 €
	Commune	Autofinancement	41%	230 548,75 €
Total charges (2026) 561 097,50€				Total Produits (2026) 561 097,50€ €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Délibération 34/2025

➤ Point budgétaire

La balance des comptes de la collectivité et le compte au trésor de la collectivité en date du 16 décembre 2025 (équivalent de la position bancaire de la commune) sont fournis ci-après.

Monsieur le Maire détaille les différentes lignes et notamment les excédents d'investissement et de fonctionnement et se félicite de la bonne santé financière de la commune.

Balance générale									Date : 16/12/2025 17:01
263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2025									

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé (B1)	Reste engagé (B2)	Liquidé	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	450 241,37 €	0,00 €	96 685,79 €	0,00 €	450 241,37 €	206 603,25 €	132 702,46 €	257 106,76 €	389 809,22 €	60 432,15 €
Recette	450 241,37 €	0,00 €	136 926,00 €	0,00 €	450 241,37 €	219 379,05 €	166 278,05 €	264 501,18 €	430 779,23 €	19 462,14 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	40 240,21 €	0,00 €	0,00 €	12 775,80 €	33 575,59 €	7 394,42 €	40 970,01 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	571 421,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	571 421,84 €	0,00 €	0,00 €	430 976,50 €	430 976,50 €	140 445,34 €
Recette	571 421,84 €	0,00 €	37 121,84 €	0,00 €	571 421,84 €	0,00 €	0,00 €	539 004,33 €	539 004,33 €	32 417,51 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	37 121,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108 027,83 €	108 027,83 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	77 362,05 €	0,00 €	0,00 €	12 775,80 €	33 575,59 €	115 422,25 €	148 997,84 €	
Déficit										

26300 MITTAINVILLIERS VERIGNY

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			24 176,55				24 176,55		602,01	
				23 574,54				23 574,54			
	Sous-total compte 472 :			66 442,67				66 442,67		4 026,91	
				62 415,76				62 415,76			
	Sous-total compte 47 :			673 362,70				673 362,70		4 026,91	
				689 422,79				689 422,79		20 087,00	
	Total classe 4 :	5 157,00		1 234 938,81				1 240 095,51		4 836,91	
		600,98		1 283 848,33				1 284 449,31		49 190,71	
515	Compte au Trésor	139 920,35		641 606,83				781 527,18		162 211,03	
				619 316,15				619 316,15			
	Sous-total compte 515 :	139 920,35		641 606,83				781 527,18		162 211,03	
				619 316,15				619 316,15			
	Sous-total compte 51 :	139 920,35		641 606,83				781 527,18		162 211,03	
				619 316,15				619 316,15			
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 000,00		2 724,91				3 724,91		3 000,00	
				724,91				724,91			
	Sous-total compte 541 :	1 000,00		2 724,91				3 724,91		3 000,00	
				724,91				724,91			

➤ Questions diverses

Monsieur LHOTE David souhaite savoir s'il est possible que l'agent technique dispose d'un gyrophare de chantier.

Monsieur le Maire répond positivement.

Madame DUBESSET Angélique revient sur le problème de la petite partie de parcelle non entretenue dans le virage de l'Impasse de la Brèche.

Monsieur le Maire rappelle que ce morceau de terrain est privé et appartient au champ.

Monsieur le Maire reprendra attaché avec l'agriculteur voisin.

Monsieur LHOTE David déplore l'état de la rue des Ecuries.

Monsieur LHOTE David indique également que le rendu du gravillonnage fait place du Calvaire est mauvais et qu'un véhicule est régulièrement mal stationné.

Monsieur le Maire remercie les élus pour les retours sur leur voisinage proche.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lourdement investi dans la voirie ces dernières années et que l'aménagement de ce secteur de Châtenay (rue des Ecuries, rue de la Croix des Brosses, Place du Calvaire) devra être réalisé selon les priorités des futurs élus.

Tout en précisant que le hameau de Châtenay avait bénéficié au cours des dernières années de plusieurs phases d'aménagement, Monsieur le Maire rappelle avoir demandé aux élus et notamment lors de la commission travaux, à laquelle tous les élus peuvent participer, de se positionner sur le sens de circulation de la rue de la Croix des Brosses.

Monsieur le Maire constate qu'aucun consensus n'est apparu à ce jour et souhaite que les élus continuent de travailler ce sujet.

Monsieur le Maire regrette le passage d'un véhicule agricole lorsque le gravillonnage n'était pas sec ce qui nuit à son rendu et à sa longévité et souligne les risques d'un accrochage pour le véhicule mal garé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus d'interventions sollicitées, la séance est levée à 22h45.